

Extrait du livre des délibérations de la municipalité de Sainte-Croix, d'une résolution adoptée par les membres du conseil de ladite municipalité, lors de la séance extraordinaire tenue le quatorzième jour du mois de décembre en l'an deux mille vingt et un.

RÉSOLUTION # 324-2021

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
DE L'EXERCICE FINANCIER 2022**

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022/2023/2024

PROGRAMME TRIENNAL PAR FONCTIONS

<u>Fonction</u>	<u>Dépenses antérieures au programme</u>	<u>Année 2022</u>	<u>Année 2023</u>	<u>Année 2024</u>	<u>Total des trois années</u>
1- administration générale	0	0	0	0	0
2- sécurité publique	0	83 000	0	0	83 000
3- transport	0	2 495 250	0	0	2 495 250
4- hygiène du milieu	0	1 658 150	8 000 000	0	9 658 150
5- santé et bien-être	0	0	0	0	0
6- aménagement, urbanisme et développement	0	0	0	0	0
7- loisirs et culture	0	28 550	0	0	28 550
8- électricité	0	0	0	0	0
Total:	0	4 264 950	8 000 000	0	12 264 950

IL est proposé par Stéphane Dion, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'adopter le programme triennal en immobilisations tel que présenté, pour un total de 12 264 950 \$.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

France Dubuc
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
16-12-2021